

Début du conseil d'école à : 18h00

Etaient présents :

- M. Hugon, Maire de Lux
- Mmes Charitat, Freitas, Maurer et Mazza, MM. Birault, Boireau et Lumineau, représentants de parents d'élèves
- Mmes Hamadi, Lojkiewiez, Moine, Martone et Ravet, enseignantes et MM. Chamfroy et Prudent, enseignants
- Mmes Célia Tricot, JVSC (Jeune Volontaire en Service Civique) et Mme Chautemps, ATSEM.

Etaient excusés :

- Mme Angiolini, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Chalon 1
- Mme Hoffmann, Conseillère Municipale Déléguée enfance-jeunesse-scolaire
- Mme Grandvoinet, enseignante et M. Jarlan, enseignant Titulaire Remplaçant rattaché à l'école de Lux
- Mmes Bernard, Crance, Dumont et Louis, AESH ainsi que Mme Zelenkauskis, ATSEM.

Président : - M. Prudent, directeur d'école.

Secrétaire : - Mme Freitas, représentante de parents d'élèves.

0) Accueil des Représentants de Parents d'Elèves nouvellement élus

Les nouveaux représentants de parents d'élèves sont encouragés à questionner le Conseil d'École au fil de l'ordre du jour s'ils le souhaitent et à présenter leur opinion sur tout point le concernant. Il est attendu qu'ils fassent le lien entre équipe enseignante et ensemble des parents d'élèves par l'intermédiaire du Conseil d'École qui leur souhaite la bienvenue. Ils sont invités systématiquement les 7 aux réunions.

M. Prudent leur demande, ainsi qu'à la Municipalité, s'ils ont des questions à éventuellement inscrire au débat final voire même à traiter à ce stade-là, en plus des 3 questions qui ont été remises par mail à l'école avant cette réunion.

1) Bilan de la rentrée scolaire et constat d'effectifs 2024-2025 - Bilan des rencontres parents / enseignants (dont évaluations nationales CP à CM2) et de la permanence pour les élections - Carte scolaire 2025 : prévisions d'effectifs 2025-2026

- L'école a fait sa rentrée de septembre avec 7 classes pour 8 enseignants, 2 ATSEM et 4 AESH le lundi 02 septembre 2024. L'école comptait 145 élèves à la rentrée. 26 PS étaient possiblement attendus, 17 sont finalement arrivés contre 23 départs de CM2 et 6 radiations pour cause de déménagement compensées par 8 autres arrivées hors PS. Parmi eux, 2 élèves primo arrivants de langue maternelle étrangère ont intégré l'école. 1 élève de GS a quitté l'école fin septembre 2024.
- La répartition pédagogique est la suivante : 17 PS + 9 MS / 6 MS + 18 GS / 16 CP (soit 66 enfants en maternelle-CP) et 12 CE1 + 7 CE2 / 18 CE2 / 18 CM1 / 23 CM2 (soit 78 élémentaires).
- La rentrée des enfants de PS (Mme LOJKIEWIEZ) a été échelonnée sur 3 journées comme annoncé lors des admissions de mai à août 2024.
- Le jour de la rentrée de septembre, les familles ont pu pénétrer dans la cour élémentaire, les PS à CP rejoignant la maternelle-CP (par la liaison privée derrière l'église) après une dizaine de mn, suivant les enseignantes avec leurs parents.
- Les 4 AESH de 2023-2024 ont été reconduites à Lux (l'une d'elles à mi-temps). Elles accompagnent 10 enfants notifiés MDPH (+ soutien à 2 enfants supplémentaires) pour un encadrement hebdomadaire total de 92h05 (3,5 x 23h10).
- Cette rentrée, l'école a pu bénéficier de l'apport d'une Jeune Volontaire en Service Civique : Célia TRICOT (principalement affectée en maternelle/CP pour la période 1, l'équipe devant au départ accueillir une seconde pour l'élémentaire).
- Les APC débuteront la semaine du 04.11.2024 et seront organisées pour les familles volontaires pour les périodes 2 à 5 jusqu'à la mi-juin 2025, selon des critères établis en conseil des maitres pour des phases de 4 à 8 semaines en général.
- L'assemblée générale a de nouveau été remplacée par la venue du directeur dans chaque réunion de classe, en début ou en fin, pour répondre à diverses questions de fonctionnement général et préciser quelques informations d'école. La préparation des élections a fait l'objet d'une permanence proposée le mardi 24 septembre à partir de 16h30.
- Les enseignants et les parents en réunions de classe autour de la mi-septembre, en entretiens individuels et/ou réunion collective pour le rendu des évaluations nationales CP à CM2 puis en multiples rendez-vous particuliers si nécessaire depuis.
- Le Conseil est informé que les élections ont vu 113 parents prendre part au vote sur 209 inscrits (54 % de participation), tous par correspondance. Les 97 suffrages exprimés ont été recueillis par la liste unique présentée (16 votes nuls ou blancs comptabilisés). Ces élections se sont tenues exclusivement par vote par correspondance.

- Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 (établies à partir des listes d'état civil fournies par les services municipaux) sont ensuite exposées : 140 enfants annoncés soit une baisse de 4 élèves par rapport aux effectifs à cette date (19 élèves attendus en PS approchés des 23 CM2 devant quitter Lux cette année).

2) Discussion puis adoption du règlement intérieur pour cette année scolaire

- Le Conseil est informé que le projet de règlement scolaire proposé et adressé précédemment par mail ne comporte qu'une mise à jour de date. Chacun est invité à faire part de toute remarque ou suggestion d'ajout/retrait/modification à discuter.
- Le règlement intérieur est soumis au vote du Conseil : il est adopté à l'unanimité avec la seule mise à jour de date suggérée. Il sera distribué aux familles prochainement avec un accusé de lecture à dater, signer puis retourner à l'école.

3) Suivi des demandes de travaux et aménagements 2024

- L'école revient sur sa demande précédente sur le plan de la sécurité du parking des écoles, à savoir si les 2 places précédant le passage piétons (1 à gauche et 1 à droite de la voie) pourraient être supprimées pour que les enfants en passe de traverser le parking demeurent en permanence pleinement visibles.
M. le Maire confirme que la demande a été faite au service concerné.
- L'équipe enseignante poursuit par un point sur des aménagements qui ont eu lieu cet été :
 - ✓ L'apport de meubles de rangement à cases et bacs de rangement dans 2 classes maternelles
 - ✓ L'aménagement des 2 cours d'école qui se poursuit avec l'implantation dans la cour élémentaire de 4 agrès en bois de motricité-équilibre (dans l'espace enherbé). Les enfants les utilisent beaucoup quotidiennement.
- Pour faire suite à l'annonce du dernier conseil d'école, le Grand Chalon renouvellera sur ces vacances d'automne tout le matériel de diffusion audio-vidéo dans les classes de CP à CM2 (projet pour l'ensemble des écoles du secteur concerné). Le matériel de CE2 soit réinstallé dans l'une des 2 classes PS-MS et MS-GS, la seconde recevant un nouveau matériel informatique mural (à la place de la salle d'évolution). Les enseignants concernés seront formés 2h par l'ERUN de Chalon le 05 ou le 06.11.2024.
- L'école sollicite enfin les élus au sujet de demandes, de menus entretiens ou aménagements formulés précédemment :
 - ✓ Un point est sollicité au sujet de la récente demande transmise à la mairie de compléments mobiliers :
 - en MS-GS : complément de 4 chaises.
 - pour renouvellement complet à terme du mobilier CM1 : 26 tables individuelles et leurs casiers, 1 table pour groupe, 9 chaises T6 et 6 chaises réglables, 1 bureau et 1 chaise assortie
 M. le Maire indique qu'il y a eu demande d'un 2nd devis car l'ensemble dépasse 1.500 € et pourra être fractionné sur les budgets 2024 et 2025.
 - ✓ En élémentaire : réfléchir avec les ST à doubler la capacité d'accueil de vélos et trottinettes à attacher devant l'école (surtout printemps et automne).
 - ✓ L'étude de l'occultation du portail maternelle et du grillage (en partie) à l'identique de la garderie périscolaire et celle nécessaire du bas des vitres de la salle de motricité (+ hublot intérieur), du bureau élémentaire, de l'arrière des 2 classes de confinement élémentaires.
M. le Maire va revoir les normes de sécurité en vigueur ces occultations ont un coût. La pose de barres de renfort (portes des classes de CE1-CE2 et CE2 avec les vestiaires) est également à rediscuter pour les confinements.
 - ✓ Le sciage évoqué précédemment du tronçon de muret entre sortie du portail élémentaire et tour de l'église. Le service concerné a été relancé.
- En outre, les enseignants, suite aux nouveaux investissements élémentaires réalisés en 2023-2024, sollicitent en vue de la prochaine année budgétaire un échange au sujet du stockage devenu quasi impossible dans le bureau de direction puisque les garages sont occupés par plusieurs associations.
Une réunion communale, jeudi dernier, a rediscuté cette possibilité pour 2025.
- En marge de ce point crédits-acquisitions-matériels, l'équipe enseignante demande à la Municipalité si le bureau de l'école peut faire l'objet d'allers et venues durant l'été car des ballons manquent de puis la rentrée.
M. le Maire indique que seuls les ST de la mairie y accèdent.
- Enfin, l'équipe enseignante, invitée vendredi dernier à une réunion de pilotage du prochain PEDT par la mairie, voit cette demande répondre à la question qu'elle se préparait à aborder durant ce conseil, pour harmonisation de pratiques et règles de vie sur la journée complète de l'écolier, réflexions globales pour améliorer son bien-être et renforcer les actions éducatives devant nécessairement se montrer complémentaires.
La Municipalité précise que le COPIL (COmité de PIlotage) doit être installé à Lux avec représentants de l'école, des parents d'élèves et membres de Municipalité-ALSH-Périscolaire, avec un 1^{er} Compte-rendu à transmettre d'ici le 21.10.2024.
- M. le Maire est également revenu sur les investissements 2025 :
 - La réfection à neuf d'une classe (CE1-CE2)
 - La poursuite de la réflexion et des travaux pour juguler la chaleur dans le bâtiment maternelle-CP en lien avec le projet municipal TEN (Territoire Engagé pour la Nature). Les élus étudient la création d'une pergola végétalisée façade EST et l'application de peinture blanche sur le toit pour refléter la chaleur et le rayonnement.

- En outre, interpellé à ce sujet, il précise que les agents techniques doivent prochainement regarnir le pourtour de l'église et résoudre le problème de flaques d'eau au portail élémentaire.

4) Rappels du Projet d'école / Actions prévues pour 2024-2025 - Projet Socle Numérique des Ecoles (SNE) sur l'année scolaire 2024-2025 - Stages de réussite

- L'équipe enseignante a travaillé à l'entrée en vigueur du site internet de l'école cette fin de 1^{ère} période. Sa trame avait été formalisée avec l'ERUN de Chalon 1, spécialiste de la question audio-visuelle et informatique. Chaque enseignant l'utilisera librement pour ce qui est de son espace « classe » tandis que les rubriques communes, pensées collectivement, seront régulièrement enrichies et mises à jour pour et de concert avec l'équipe enseignante par M. Prudent.

L'adresse du site est la suivante : <https://ele-lux-lucie-aubrac-71.ec.ac-dijon.fr/>

- En outre, M. Prudent informe le conseil de la mise en place de stages de réussite (petites vacances) et de stages dans le cadre des vacances apprenantes (juillet-août) :
 - ✓ 1 stage C2 (CE1 + CE2) à la Toussaint (Mme Moine) du L au J de la 1^{ère} semaine
 - ✓ 1 stage C3 (uniquement CM1) également les mêmes matins (Mme Quintois).
- Les classes mèneront de nouvelles actions dans le cadre de SRAV (Savoir Rouler A Vélo) durant les périodes 3 à 5.
- Enfin, l'équipe enseignante réfléchira en période 2 à la mise en place du Conseil des Elèves, action prévue pour les classes de CP à CM2.

5) Bilan de la Coopérative Scolaire 2023-2024 - Etat des dépenses 2024-2025 au 15.10.2024

- M. Prudent, mandataire de la Coopérative scolaire de l'école de Lux fait état du bilan annuel de la Coopérative scolaire :
 - Il remercie Mme Maurer et M. Boireau pour la vérification des comptes, des pièces annuelles et la signature de ce bilan.
 - Partant d'un solde global de 5.506,86 € au 31.08.2023, l'exercice excédentaire 2023-2024 a été bouclé avec un nouveau solde de 7.857,81 € (charges de 4.779,80 € / recettes de 7.130,75 €) / Colonne collective : + 3.786,80 € et 7 colonnes de classe pour 4.066,11 € (de 288 € à 877 €). *NB* : 2 factures de sorties n'ont été débitées que début septembre pour 296 €.
 - Subventionnement municipal 2023 de 525 € et de l'APE « Les Lux'tins » pour 2.200 € de subvention annuelle
 - Activités éducatives (en classe et en sortie) pour 1.611 € (+ 296 €) et acquisition de biens durables pour 346 €
 - 2 sessions de vente de photos scolaires pour 975 €
 - Adhésions / frais généraux (assurance, frais bancaires, adhésion à l'OCCE 71, adhésions des familles ...) pour + 612 €.
- La situation provisoire au 15.10.2024 pour l'exercice en cours est détaillée :
 - le solde provisoire global s'établit à + 7.299,12 €, soit + 3.295 € (partie collective) et + 4.004,12 € pour les colonnes propres aux 7 classes pour leurs dépenses annuelles courantes
 - un solde prévisionnel au 31.08.2024 de + 4.800 € est visé pour la partie collective suite au versement de la subvention annuelle de l'APE de 2.000 € puis en comptant sur une subvention annuelle 2024 de la mairie de 507,50 €, le tout en se basant sur des projets-sorties consommant 1.750 € (en plus de 3.500 € pris sur l'enveloppe Crédits 2025 de la mairie).
 - A noter que le bureau sortant de l'APE a remis à l'école une somme supplémentaire de 1.750 € à investir dans des acquisitions pouvant servir à chaque classe (ou en les groupant). L'équipe enseignante y réfléchit et en remercie de nouveau vivement les membres.

6) Activités éducatives du 1^{er} trimestre - Perspectives pour la fin 2024 et le 2nd trimestre 2024-2025

- Les enseignants présentent les projets qui ont rythmé cette 1^{ère} période de l'année scolaire :
 - 1 session de stage de réussite a été organisée l'été dernier par M. Prudent en cycle 3 du 26 au 29 août 2024 inclus.
 - Les classes de PS-MS, MS-GS et CP ont mené plusieurs activités qui ont bien plu aux enfants dans différents domaines sur le thème de la semaine du goût.

Les 4 enseignantes de maternelle-CP décrivent les ateliers dégustation (parfois à l'aveugle) autour du thème des couleurs des fruits et légumes. Elles remercient les parents qui en ont apporté pour les activités.
 - Cycle piscine CP-CE2-CM2 du L 23.09 au V 04.10.2024 chaque après-midi - Coût : 1.648 € pour 8 trajets et 2 bus / jour (contre 612 € pour 7 trajets dans 1 grand bus fin 2023). Fin 2025, en principe 1 grand bus de 60 places serait suffisant.
 - Journée environnement, compostage et recyclage dans le cadre du Projet TEN (Territoires Engagés pour la Nature) le V 27.09.2024. De multiples ateliers en salle de conseil municipal, en salle de réunion de la mairie, dans les cours d'école et certaines classes, près des composteurs municipaux ont émaillé cette journée bien remplie pour les 145 écoliers avec le concours d'élus et personnels municipaux. 3 rencontres préparatoires ont été nécessaires en juin et septembre entre élus et enseignants.

Les activités ont été précisées au conseil dont l'exposition en salle de conseil municipal, les jeux sur la durée de vie des déchets dans la nature, l'atelier de papier recyclé (de PS à CE2), l'atelier composteur pour les CM2 (près de la cantine), l'atelier dégradation des déchets lancé ce jour-là (réalisation différée en fil rouge cette année pour la poubelle témoin à voir évoluer à travers sa face en plexiglas).

Les enseignants demandent à pouvoir décaler cette action un peu plus tard dans l'année scolaire car septembre a été du coup trop chargé (piscine, TEN, évaluations et rencontres des parents).

M. le Maire remercie chaleureusement tous les acteurs de cette belle journée pour leur mobilisation, M. Prudent remerciant les personnels communaux et élus pour leur engagement et leurs préparations.

- Poursuite de la mise en place d'activités USEP durant le temps scolaire pour la classe de CE2 de M. Chamfroy. Il indique faire passer le permis piéton aux CE1 et CE2 si cette possibilité est prochainement confirmée.
- L'école indique participer par quelques lectures par les élèves à la commémoration du 11 novembre 1918.
- L'école demande à la Municipalité si Téléthon et festivités de Noël sont reconduites à l'identique pour que l'équipe enseignante puisse anticiper ces temps forts de fin d'année, ce que M. le Maire confirme.

7) Questions diverses présentées et inscrites en début de conseil

Question de parents d'élèves posées avant le Conseil :

a - Le Code de l'éducation - Article L.312-16 prévoit « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène... »

De plus, la Circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité évoque : « À l'école élémentaire, les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité sont présentées lors du conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée, dans le cadre de la présentation des enseignements ».

Comment cet enseignement prend forme dans les écoles de Lux ? Lors de la réunion de rentrée, ce point n'a pas été abordé.

Les enseignants s'interrogent sur la formulation de la question avec rappel au Code de l'Education : correspond-elle à des reproches de ne pas faire, des inquiétudes, une demande de faire, et cela émane-t-il d'un parent ou de nombre de parents ? L'équipe enseignante indique prêter grande attention au respect des consentements, du sexe et de l'origine de chacun, de la laïcité ... Sur le thème de la sexualité, elle n'est pas formée à l'éducation telle que la question le formule, notamment à l'échelle de l'école. Cela d'autant plus que les élèves ne sont sans doute pas plus aptes à suivre de telles activités contrairement à ceux du secondaire. Les vies de classe permettent davantage des rebonds chaque fois que le sujet peut apparaître (programme CM Primavera, séances de travail sur les compétences psychosociales). L'enseignement de la reproduction en CM est quant à lui effectif chaque année à Lux.

Mme Mazza demande s'il n'existe pas d'association pour répondre à cette problématique. M. Chamfroy évoque Epicéa sur la région et M. Prudent complète qu'il existe nombre d'ouvrages pour enfants dont l'école peut se doter parmi les Mille livres (reconnus d'intérêt pédagogique par le Ministère).

b - Mises en place en 2020, les 30 minutes d'APQ devaient être généralisées à la rentrée 2022. Deux ans après les freins et leviers à la réalisation de ces activités sont sûrement connus de l'établissement.

L'école de Lux a-t-elle réussi à relever le défi ?

Oui, le défi du sport régulier à l'école est relevé dans chaque classe, annualisé en fonction des cycles chronophages parfois (SRAV, piscine, danses au printemps) et respectueux des 3h hebdomadaires préconisées + séances d'APQ en fonction notamment des priorités pédagogiques, du simple besoin de boucler les programmes à chaque niveau.

c - Pour information les listes des classes ne doivent plus être affichées sur la voie publique selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, ainsi que la Loi Informatique et Libertés en France.

Comme pour la question a), des parents ont-ils été choqués, troublés par cette pratique très répandue et depuis plusieurs années à Lux, pour des raisons évidentes de praticité d'affichage des listes de classe ? L'école prend acte de ce rappel basé sur le RGPD et les Lois informatique et Libertés.

Par voie de conséquence et en toute logique, les photos de classe ne pourront pas davantage être affichées chaque printemps.

En conclusion toutefois, les enseignants indiquent qu'ils seraient reconnaissants de moins de « remises en place » dues à leurs choix de fonctionnement et pratiques, de rappels aux textes, et souhaiteraient plutôt davantage de vraie collaboration, d'envie commune de réfléchir ensemble à apporter directement aux enfants, aux activités à destination des élèves, à l'implication de plus de parents à leurs côtés autour des activités, manifestations, projets discutables en conseil d'école. Le rôle de chacun au sein du conseil d'école réside bien dans ce qu'il peut apporter de constructif à l'organisation de la structure, motivé(e) par la recherche commune du mieux-être de l'enfant et de l'élève chaque fois que notre concours le mérite, de la plus grande sérénité possible dans les relations tripartites école-municipalité-parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle demande d'intervention ou question, la séance est levée.

L'ensemble du conseil est ensuite invité, pour terminer la réunion, à partager l'apéritif offert par l'équipe éducative.

Clôture du conseil d'école à : 19h40

***Le Secrétaire de séance,
Mme Freitas***

Remerciements finaux.

***Le Président de séance,
M. Julien PRUDENT***